



REGLEMENT SPORTIF, ADMINISTRATIF, FINANCIER DES COMPETITIONS REGIONALES

CATEGORIES « JEUNES » Ligue AuRA

Saison 2026 – 2027

U16 - U19

Application des Règlements Généraux de la F.F.R. en vigueur pour les articles non traités et non développés dans le présent règlement

Les commissions de Résolution des Litiges et des Epreuves de la Ligue AuRA, se réservent le droit de modifier le présent règlement en fonction de divers événements, tels que modifications des Règlements Généraux F.F.R., intempéries, épidémies, forfaits d'équipes.

1.	GESTION DES COMPETITIONS	4
1.1.	MAISONS DE L'OVALIE GESTIONNAIRE.....	4
1.2.	CORRESPONDANTS DES MAISONS DE L'OVALIE.....	4
1.3.	FEUILLES DE MATCHES ET RAPPORT DU REPRESENTANT FEDERAL.....	4
1.4.	COMMUNICATION ENTRE LES CLUBS ET LES MAISONS DE L'OVALIE.....	4
1.4.1.	Clubs vers Maison de l'Ovalie gestionnaire	5
1.4.2.	Maison de l'Ovalie gestionnaire vers les clubs	5
2.	REGLEMENT SPORTIF	5
2.1.	ORGANISATION GÉNÉRALE	5
2.2.	QUALIFICATION FINALES SECTEUR ET LIGUE.....	6
2.3.	QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES.....	6
2.4.	LES CATEGORIES DE JOUEURS	7
2.5.	LIMITATION DU NOMBRE DE MATCHES	7
2.6.	LE CALENDRIER OFFICIEL	7
2.6.1.	Dates et horaires des rencontres	7
2.6.2.	Matches reportés.....	7
2.7.	PRINCIPES DE CLASSEMENT	8
2.7.1.	Calcul des points.....	8
2.7.2.	Les Forfaits	8
2.7.3.	Charte de bonne conduite	8
2.7.4.	Equipe en effectif incomplet ou insuffisant	9
2.7.5.	Classement en cas d'égalité	9
2.7.6.	Classement par péréquation.....	9
2.8.	POINTS DE MALUS « SANCTIONS DISCIPLINAIRES ».....	9
3.	REGLEMENT ADMINISTRATIF	10
3.1.	L'ARBITRAGE	10
3.1.1.	Désignation des arbitres	10
3.1.2.	Absence de l'arbitre ou délégation de l'arbitrage aux associations.....	10
3.2.	LE REPRESENTANT FEDERAL	10
3.3.	MATCHES AMICAUX.....	10
3.4.	DEROULEMENT DES RENCONTRES M16/M19	11
3.4.1.	Nombre de joueurs sur la feuille de match	11
3.4.2.	Forfaits simples.....	11
3.4.3.	Spécificités des compétitions U16 et U19	12
3.4.4.	Rassemblement et autorisation de jouer dans 2 clubs.....	12

4.	REGLEMENT FINANCIER	12
4.1	FRAIS DES OFFICIELS DE MATCH	12
4.2	REMBOURSEMENT DES FRAIS.....	13
4.2.1	Rencontre non jouée	13
4.2.2	Rencontre sur terrain neutre suite à une suspension de terrain	14
4.2.3	Forfait match retour	14
4.3	SANCTIONS FINANCIERES.....	14
	ANNEXE 1 : CALENDRIER	15

1. GESTION DES COMPETITIONS

1.1. MAISONS DE L'OVALIE GESTIONNAIRE

L' élu responsable de la commission des épreuves jeunes est Monsieur Vincent CADIZ mail : vincent.cadiz@ligueaura-ffr.fr

Le gestionnaire des compétitions jeunes U16 dans la Ligue Auvergne Rhône Alpes est Monsieur Pierre MALINVERNI. Ses coordonnées sont : pmalinverni26@gmail.com / 06.23.15.66.14

Le gestionnaire des compétitions jeunes U19 est Monsieur Bernard DIMIER. Ses coordonnées sont : dimier.bernard@orange.fr / 06.77.13.91.20.

Dans chaque Maison de l'Ovalie du secteur il y a un correspondant. Vous pouvez lui adresser vos demandes, réclamations, suggestions, etc...

Commission	Nom	Téléphone	Email
EPREUVES			epreuves.jeunes@ligueaura-ffr.fr
DISCIPLINE U19	SOUCHE Jean Claude	06 86 87 19 11	discipline.guilherand@ligueaura-ffr.fr
DISCIPLINE U16	PARET Denis	06 07 39 96 75	discipline.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

1.2. CORRESPONDANTS DES MAISONS DE L'OVALIE

Comité	Nom	Téléphone	Email
Maison de l'Ovalie Ouest	Patrick DURIF	07 88 51 30 03	durif.patrick@wanadoo.fr
Maison de l'Ovalie Est	Lionel RICHAUD	07 86 07 88 83	Lionel.richaud@ligueaura-ffr.fr
Maison de l'Ovalie Nord	Bernard DIMIER	06 77 13 91 20	dimier.bernard@orange.fr
Maison de l'Ovalie Sud	Pierre MALINVERNI	06 23 15 66 14	pmalinverni26@gmail.com

1.3. FEUILLES DE MATCHES ET RAPPORT DU REPRESENTANT FEDERAL

En cas de dysfonctionnement de la feuille de match dématérialisée, les arbitres et représentants fédéraux adresseront soit par mail (epreuves.jeunes@ligueaura-ffr.fr) soit par courrier ces documents directement et correctement remplis à la Maison de l'Ovalie :

Compétitions U16 : MAISON DE L'OVALIE, 380 Rue Des Frères Voisin ZAC Du Chapotin 69970 CHAPONNAY

Compétitions U19 : MAISON DE L'OVALIE, 340 Rue Pasteur 07500 GUILHERAND-GRANGES

Pour les rencontres à X, afin de pallier la perte d'une feuille de match, les arbitres devront impérativement conserver une copie du rapport complémentaire établi lors de sanctions par carton rouge ou d'incidents graves (bagarre générale, match arrêté ...).

1.4. COMMUNICATION ENTRE LES CLUBS ET LES MAISONS DE L'OVALIE

1.4.1. Clubs vers Maison de l'Ovalie gestionnaire

Les courriers seront transmis directement aux adresses **E-mail** des commissions concernées (voir chapitre 1.1) avec copie aux Commissions de la Maison de l'Ovalie d'appartenance.

1.4.2. Maison de l'Ovalie gestionnaire vers les clubs

Afin d'éviter toute erreur dans la transmission des documents, la Maison de l'Ovalie gestionnaire adressera aussi tous les courriers sur la boîte E-mail F.F.R. de chaque club avec copie à la commission des épreuves de leur Maison de l'Ovalie d'appartenance. Les divers documents (règlements, notes réglementaires, formulaires de demande de modification du calendrier officiel et demande de match amical, etc...) sont téléchargeables à partir du site Internet de la Ligue AuRA (ligueaura-ffr.fr).

2. REGLEMENT SPORTIF

2.1. ORGANISATION GENERALE

Les clubs s'inscrivent au niveau souhaité (Régional 1, Régional 2 ou Régional 3). La commission des épreuves jeunes sollicite l'avis des C.T.C. (Conseillers Techniques de Club) sur le niveau choisi. La commission des épreuves jeunes validera ensuite le niveau choisi. La commission des épreuves jeunes va créer des poules de 9 ou 10 équipes, dans la mesure du possible.

Cette saison 2026-2027 sur les championnats Régionale 2 et Régionale 3, des alternatives sont possibles :

Régionale 1 : forme de jeu exclusive à XV

Régionale 2 : engagement des équipes pour du jeu à XV, alternatives possibles : jeu à XII ou jeu à X,

Si le jour du match l'une des 2 équipes se présente avec un effectif de 13 à 15 joueurs : jeu à XII

Si le jour de match l'une des 2 équipes se présente avec un effectif de 11 ou 12 joueurs jeu à X,

L'équipe adverse a obligation de s'adapter à la forme de jeu mais conserve la possibilité d'aligner 22 joueurs sur la FDM.

Régionale 3 : engagement des équipes pour du jeu à X, alternatives possibles : jeu à XII ou jeu à XV,

Les rencontres peuvent se jouer à XII ou à XV d'un commun accord en amont de la journée.

Pour le jeu à XII l'effectif sera compris entre 13 et 15 joueurs.

Pour le jeu à XV l'effectif sera compris entre 16 et 20 joueurs.

Le nombre maximal sur la FDM est de 20 joueurs.

Les clubs/rassemblements doivent impérativement informer les officiels de matchs, les gestionnaires de la compétition ainsi que l'équipe adverse au **minimum 48 heures avant la rencontre si possible**.

Le résultat de toutes ces rencontres sera entériné peu importe la forme de jeu.

Durée des matchs : **Jeu à X : 2 x 30 min ou 4 x 15 min**

Jeu à XII : 2 x 30 min

Jeu à XV : 2 x 35 min

Lorsque le choix de la forme de jeu a été acté, le règlement de cette forme de jeu sera appliqué jusqu'au terme de la rencontre.

1) Qualification aux finales secteurs en Régional 1 et 2 U16 et U19

A la fin de la phase préliminaire, nous mettrons toutes les poules au même nombre de matches par le système de péréquation fédérale (avec les points bonus). En tenant compte du nombre d'équipes par poule.

Ensuite, nous soustrayons les points malus liés à la discipline tels que les règlements des compétitions jeunes le stipulent. Cela nous donne un nouveau classement.

Un bonus de 4 points est attribué aux équipes n'ayant eu aucun carton rouge direct durant la saison, ceci pour tous les

niveaux de compétition, depuis le 5 septembre 2026.

Précision : 2 cartons jaunes donnés à la même personne inscrite sur la FDM sont considérés comme un carton rouge direct. Ce bonus est octroyé à la fin des championnats sur le classement général.

Chaque secteur reprend ses équipes et les classe par rang et ensuite par point.

Les 2 premières équipes se rencontrent en finale secteur.

2) Qualification aux phases finales de Ligue

Les huitièmes de finale, les quarts de finale, les demi-finales se jouent chez le meilleur classé suivant le classement à la fin de la phase de qualification.

Si le déplacement entre les 2 équipes dépasse 3h00 aller la commission Régionale Jeune trouvera un terrain neutre. (www.mappy.fr, paramètres par défaut).

Les collectifs éliminés en phase finale de Ligue seront reversés en Challenge.

Les collectifs non qualifiés au championnat de France et aux phases finales de Ligue seront automatiquement reversés en coupe de la Ligue.

Les finales Ligue se dérouleront sur terrain neutre.

Un avenant sera publié dans les semaines à partir des engagements des clubs.

2.2. QUALIFICATION FINALES SECTEUR ET LIGUE

Chaque équipe qualifiée devra désigner 2 personnes Sécurité (licencié FFR) qui auront la responsabilité de gérer ses supporters, notamment en veillant sur l'introduction d'objets interdits.

Les équipes qualifiées en finales Ligue et/ou secteur ont obligation de participer à la réunion de préparation qui se tiendra dans chaque MO en amont des finales.

Une réunion de préparation aux finales de Ligue se tiendra pour les collectifs qualifiés avec le club organisateur et les officiels de matchs. Cette réunion aura lieu par visio ou en présentiel.

2.3. QUALIFICATIONS SPECIFIQUES ET LIMITATIVES

- Un joueur ayant été inscrit sur 6 feuilles de match dans une compétition de catégorie A ne peut plus participer à une rencontre régionale jeune y compris en phase qualificative au regard de la sécurité des joueurs. Les rencontres de catégorie A sont définies par l'article 320-1 des Règlements Généraux de la FFR.
- Un joueur ne doit pas avoir préalablement participé, au titre de la même saison, à un nombre total de rencontres de phases qualificatives avec une ou plusieurs autres équipes des catégories + 18 ans correspondant à plus de la moitié du nombre de rencontres théoriquement prévues dans les phases qualificatives précédant la phase finale susvisée.
- Les cas non traités par les articles ci-dessus sont régit par l'article 320-2 des Règlements généraux de la FFR

2.4. LES CATEGORIES DE JOUEURS

Compétition Moins de 19 ans concerne uniquement les années de naissance de 2008 / 2009 / 2010

Compétition Moins de 16 ans concerne uniquement les années de naissances 2011 et 2012

Article 239 des Règlements Généraux F.F.R.

2.5. LIMITATION DU NOMBRE DE MATCHES

Conformément à l'article 230.2 des Règlements Généraux, le titulaire d'une carte de qualification en cours de validité ne peut être **inscrit sur une feuille de match en qualité de joueur**, à plus d'une rencontre **officielle** organisée par la F.F.R. ou un organisme régional durant une même période de **72 heures**.

Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

Une équipe ne peut pas disputer plus de 6 rencontres consécutives.

2.6. LE CALENDRIER OFFICIEL

2.6.1. Dates et horaires des rencontres

Les demandes de modification des dates, horaires et terrains des rencontres doivent se faire via Oval-e.

Les dates et heures des rencontres des compétitions sont fixées par la Commission des Epreuves de la Maison de l'Ovalie Gestionnaire et s'imposent à toutes les associations qui participent à cette compétition, après parution du calendrier officiel.

Lors de la création des compétitions dans la base « **Oval-e2** », les rencontres sont programmées le **Samedi à 14h00** pour les compétitions **U16** et **15h30** pour les compétitions **U19** (matches couplés).

Le calendrier officiel des rencontres (phase qualificative et phases finales) des compétitions figure **en annexe 1** du présent règlement.

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date ou l'horaire d'une rencontre, elle devra respecter les règles indiquées dans les **articles 311 et 312** des Règlements Généraux F.F.R.

Lors de la création d'une compétition dans la base « **Oval-e2** », le terrain qui est désigné pour chaque rencontre pour le club recevant est :

- **Le terrain N° 1** pour les équipes en association qui possèdent plusieurs terrains
- **Le terrain du club support** pour les équipes en rassemblement

La Ligue AuRA ayant adopté le principe de **coupler les rencontres des compétitions U16 et U19**, les clubs qui engageront par exemple une équipe U16 en « **Association** » et une équipe U19 en « **Rassemblement** » auront l'**obligation de faire jouer les deux rencontres sur le même terrain**.

Si un changement du lieu de la rencontre devait se faire, **le club recevant** devra appliquer la procédure via Oval-e.

2.6.2. Matches reportés

Aucun report de match ne sera accordé lors de la 1ère journée en raison d'un manque de licences.

En cas de report d'un match, dont les conditions sont décrites dans les **articles 313.1 à 313.7** des Règlements Généraux, **il se jouera obligatoirement à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel**.

Dans le cas de report en raison d'un arrêté d'interdiction municipal, **les équipes en rassemblement devront fournir un arrêté municipal pour chaque municipalité qui compose le rassemblement**.

L'indication « **Repli** » dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la Commission des Epreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier.

Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « **Libre** » laissée à la disposition des clubs. Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « **Repli** » sera considéré comme « **Forfait** » pour cette rencontre.

Un match reporté peut se jouer sur une date « libre » si accord des deux clubs concernés, notamment pendant les vacances scolaires.

Tout évènement d'intérêt général prévu à une date qui, initialement apparaissait « **Libre** » sur le calendrier des compétitions, devra être signalé par écrit à la Commission des Épreuves **avant le 03 Octobre** de la saison en cours.

La maladie, au même titre que la blessure, constitue un aléa auquel tous les clubs sont soumis. En conséquence, la présentation de certificats médicaux ne sera pas prise en compte pour accepter le report d'une rencontre ; **sauf en cas d'épidémie déclarée par l'agence de veille sanitaire ou par un avis hebdomadaire de la F.F.R.**

2.7. PRINCIPES DE CLASSEMENT

2.7.1. Calcul des points

Le barème des points terrain appliqué pour les compétitions **de la Ligue AuRA** sera conforme à l'**article 341.1.1-b** des Règlements Généraux F.F.R.

Des points supplémentaires dits « points bonus » seront également attribués.

Il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :

- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;
- 1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux « points terrain » obtenus par l'équipe concernée sauf en cas de match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de « match à effectif incomplet ».

En cas de match interrompu et rejoué dans les conditions fixées par l'article 453 des Règlements généraux de la F.F.R., seuls sont pris en compte pour l'attribution des « points bonus » les essais et points marqués par chaque équipe lors du second match (match rejoué).

2.7.2. Les Forfaits

Les conditions prises en compte pour considérer une équipe forfait (simple ou général) et les conséquences sur le classement sont définies dans l'**article 342** des Règlements Généraux F.F.R.

Si une équipe déclare forfait lors de la phase « Aller », la rencontre « Retour » aura lieu sur le terrain de l'équipe non fautive, **sauf pour les rencontres couplées U16 et U19 si une seule des deux équipes déclare forfait.**

Un forfait simple enregistré lors de l'une des deux dernières journées retour d'une phase préliminaire ou qualificative entraînera pour l'équipe fautive sa non-qualification pour les phases finales de la Ligue AuRA.

2.7.3. Charte de bonne conduite

Banc de touche compétitions jeunes sur des rencontres distinctes :

Deuxième carton rouge : voir avis hebdo n°1175 <https://api.www.ffr.fr/wp-content/uploads/2026/06/avis-hebdomadaire-n1175.pdf>

Troisième carton rouge : élimination du championnat

Les mesures sportives automatiques -MSA- sont exclues du calcul.

2.7.4. Equipe en effectif incomplet ou insuffisant

Une équipe est en effectif incomplet lorsqu'elle ne présente pas le **nombre minimal de joueurs** en termes de joueurs inscrits sur la feuille de match et/ou de joueurs autorisés à jouer en 1ère ligne (titulaires et remplaçants).

Une équipe est en effectif insuffisant lorsqu'elle ne présente pas **l'effectif minimum réglementaire pour pouvoir disputer une rencontre, soit 11 joueurs pour le jeu à XV, 9 joueurs pour le jeu à XII et 8 joueurs pour le jeu à X.**

Les conséquences sur le classement sont indiquées dans **l'article 452** des Règlements Généraux F.F.R.

2.7.5. Classement en cas d'égalité

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité à la fin de la phase qualificative, il sera fait application de l'article 343.2 des Règlements Généraux F.F.R.

2.7.6. Classement par péréquation

Les péréquations seront effectuées selon les modalités définies par l'article 341-3 des règlements généraux de la FFR.

2.8. POINTS DE MALUS « SANCTIONS DISCIPLINAIRES »

Ces points malus sanctions disciplinaires sont une spécificité de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

Sont concernées toutes les compétitions jeunes Ligue : en U16 et en U19 jeu à 10, jeu à XII et jeu à 15.

A l'issue de la phase qualificative des compétitions, des points malus seront appliqués selon le barème suivant :

A partir de :

CHARTRE DE BONNE CONDUITE	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
< à 3 semaines de suspension	Aucun retrait
de 4 semaines de suspension à 7 semaines incluses	1 point
de 8 semaines de suspension à 11 semaines incluses	2 points
de 12 semaines de suspension à 15 semaines incluses	3 points
de 16 semaines de suspension à 19 semaines incluses	4 points
de 20 semaines de suspension à 24 semaines incluses	5 points
+ de 25 semaines de suspension	5 points + Non-participation aux phases finales Ligue et phases finales fédérales

Conformément à **l'article 343.2** des Règlements Généraux FFR, **les semaines de suspension liées notamment aux mesures sportives automatiques ne sont pas comptabilisées dans le calcul des points malus.**

Les points malus « Sanctions disciplinaires » seront attribués par la Commission des Epreuves, sous couvert de la Commission de Discipline, à l'issue de la dernière journée de la phase qualificative **après application éventuelle du classement par péréquation.**

POINTS BONUS : Pour les championnats Régional 1 U19, Régional 2 U19, Régional 3 U19 et Régional 1 U16, Régional 2 U16 et Régional 3 U16, 4 points bonus seront attribués aux équipes n'ayant eu aucun carton rouge « direct » sur l'ensemble de la saison. Cela à compter du 05/09/2026.

Les points bonus seront attribués par la Commission des Epreuves, sous couvert de la Commission de Discipline, à l'issue de la dernière journée de la phase qualificative **après application éventuelle du classement par péréquation.**

3. REGLEMENT ADMINISTRATIF

3.1. L'ARBITRAGE

3.1.1. Désignation des arbitres

Pour ces compétitions « Jeunes », les arbitres seront désignés par la Commission d'Arbitrage de la Ligue.

3.1.2. Absence de l'arbitre ou délégation de l'arbitrage aux associations

Conformément à la Charte de l'arbitrage Annexe III – Article 9 des Règlements Généraux F.F.R en vigueur pour la saison 2026-2027, dans le cas de l'absence de l'arbitre ou de la délégation de l'arbitrage aux associations en présence, les conditions prévues par la règle du jeu N° 6 (dispositions spécifiques F.F.R.) seront appliquées.

Dans le cas d'absence totale d'arbitre ou de non-présentation par les équipes en présence d'un Educateur diplômé (les éducateurs en cours de formation E.C.F ne peuvent pas arbitrer), la rencontre ne sera pas jouée et les deux équipes auront match perdu avec 0 point terrain.

3.2. LE REPRESENTANT FEDERAL

Nombre de semaines de suspension		Nombre de rencontres pour lesquelles un Représentant Fédéral sera désigné
Sanction à partir de :	6 semaines	1
	14 semaines	2
	22 semaines	3
	30 semaines	4
	40 semaines	12
Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline à la suite d'un acte à l'encontre d'un officiel de match		Un RF au match suivant la sanction et un RF au match retour (pour les sanctions de la phase aller) ou un RF sur les 2 matchs suivants (pour les sanctions de la phase retour et des phases finales). Si 3 cartons rouges, un RF sur 12 matchs
Match arrêté pour voies de fait sur officiel de match		1 RF sur les 18 matchs suivants
Sanctions suite délibérations des commissions de discipline ou litiges		Application de la délibération

3.3. MATCHES AMICAUX

Toute rencontre non officielle organisée à l'initiative d'une association doit faire l'objet d'une demande d'autorisation via Ovale.

3.4 DEROULEMENT DES RENCONTRES M16/M19

3.4.1 Nombre de joueurs sur la feuille de match

	REGIONAL 1 U16 & U19 Catégorie C	REGIONAL 2 U16 & U19 Catégorie C	REGIONAL 3 U16 & U19 Catégorie C
Forme de jeu	XV	XV alternative XII ou X	X alternative XV ou XII
Temps de jeu	2 X 35 min	• Jeu à XV : 2X35 min • Jeu à XII : 2X30 min • Jeu à X : 2 x 30 min ou 4 x15 min	• Jeu à X : 2 x 30 min ou 4 x15 min • Jeu à XII : 2X30 min • Jeu à XV : 2X35 min
Nombre de joueurs minimum	16	16 à XV 13 à XII 11 à X	11 à X 13 à XII 16 à XV
Nombre de joueurs maximum	22	22	20
Nombre de joueurs 1ère ligne sur la feuille de match	Se référer au RG	Se référer au RG	Se référer au RG
Match arrêté	si moins de 11 joueurs	Si moins de 11 joueurs à XV si moins de 9 joueurs à XII si moins de 8 joueurs à X	Si moins de 8 joueurs à X Si moins de 9 joueurs à XII Si moins de 11 joueurs à XV

Diplômes éducateurs requis en U16 et U19 (article 351 des Règlements Généraux FFR) :

Entraîneur moins de 19 ans/moins de 18 ans « autres » :

BFPERF OU CQPTECH EDU OU ECF (1) BFPERF OU CQPTECH EDU OU ECF (1)

Entraîneur moins de 16 ans :

D.E.J.E.P.S. EDU OU ECF (1) BFPERF OU CQPTECH OU BPJEPS RUGBY EDU OU ECF (1)

3.4.2 Forfaits simples

Définitions : En dehors des autres cas prévus dans les présents règlements, aura match perdu par forfait toute équipe :

- Déclarant elle-même forfait avant le début d'une rencontre ;
- Ne présentant pas sur l'aire de jeu au plus tard une demi-heure après l'heure fixée pour le début du match, le nombre requis de joueurs disposés à le disputer (ou 2 minutes dans le cadre du rugby à 7).
- Ne présentant pas, en tant qu'organisateur, un terrain permettant à la rencontre de se dérouler.
- Se retrouvant en situation d'effectif insuffisant que cette situation résulte ou non de joueur(s) quittant le terrain avant le coup de sifflet final de l'arbitre ;
- Refusant de jouer sur le terrain désigné par la F.F.R. ou l'organisme régional ;
- Refusant de jouer pour raison d'absence d'arbitre désigné.

Dispositions spécifiques applicables aux compétitions de Fédérale 2 Féminine, Réserves Régionales 2 et 3, Régional 2 et 3 U19 et Régional 2 et 3 U16, sous réserve que ces dispositions soient prévues par le règlement spécifique de la compétition de la Ligue régionale :

Si, lors d'une rencontre, une équipe se présente avec un effectif égal ou inférieur à :

- 15 joueurs, la rencontre devra se jouer à XII ;

- 12 joueurs, la rencontre devra se jouer à X.

Si une équipe se présente avec moins de 9 joueurs, elle sera alors considérée comme forfait, en raison d'un effectif insuffisant.

Conséquences sur le classement :

Points « terrain » :

- Equipe responsable du forfait : 0 point ou – 2 points (art. 341-1)
- Equipe non responsable du forfait : 3 points ou 4 points (art. 341-1)

Points de « bonus » :

- Equipe non responsable du forfait : 1 point (art. 341-1)

Points de marque :

- Equipe responsable du forfait : moins 25 points

3.4.3 Spécificités des compétitions U16 et U19

Pour les compétitions U16 et U19 des catégories C et D (articles 2.3 et 7.3 des Règles du Jeu) :

- Il n'y a plus d'aptitudes spécifiques pour les joueurs de 1ère ligne
- En cas de problème sur l'aptitude d'un joueur de 1ère ligne lors d'un remplacement, l'arbitre devra se faire confirmer par le joueur entrant son inaptitude à jouer en 1ère ligne, et ce, en présence des deux capitaines. Si cette situation entraîne des mêlées simulées, les joueurs qui ont déclaré leur inaptitude à jouer en 1ère ligne, seront considérés comme blessés et ne pourront en aucun cas entrer ou revenir en jeu.

Pour toutes les compétitions U16 (article 3.5 des Règles du Jeu) :

- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent obligatoirement entrer en jeu.
- En cas de non-respect de cette disposition :
 - Match perdu avec 0 point pour l'équipe fautive
 - Match gagné : 5 points terrain + 25 points de marque pour l'équipe adverse

3.4.4 Rassemblement et autorisation de jouer dans 2 clubs

- **Rassemblement (article 218 R.G. F.F.R.)**

Les rassemblements sont autorisés pour **toutes les compétitions U16 et U19**.

Les modalités pour créer un rassemblement sont décrites dans les **articles 218.2 à 218.7** des Règlements Généraux.

- **Autorisation de pratiquer le rugby dans deux associations (art. 233 R.G. F.F.R.)**

Les modalités et la constitution du dossier sont décrites dans les **articles 223.1 à 223.6** des Règlements Généraux F.F.R.

En tant que seconde association, un même club ne peut accueillir, au sein d'une même classe d'âge, plus de **5 joueurs** bénéficiant d'une autorisation au titre du présent article.

Dans le cas contraire, ce joueur sera considéré comme non qualifié au sens de l'article 230 des Règlements Généraux F.F.R. et les sanctions et mesures prévues par le **Titre V** des Règlements Généraux F.F.R. seront appliquées.

4. REGLEMENT FINANCIER

4.1 FRAIS DES OFFICIELS DE MATCH

- **Frais d'arbitrage**

Voir les règlements financiers de la Ligue

- Frais du Représentant Fédéral

Types d'incivilité	Phase « aller »	Phase « retour » et phase finale	Particularités
1 Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline sur personne du banc de touche	1 RF au match suivant la notification de la sanction + 1 RF au match retour	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification*	À partir de 3 cartons rouges ou rapports de cet type de sanction : 1 RF désigné sur 12 matchs*
1 Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline par suite d'un acte à l'encontre d'un officiel de match			
Match arrêté pour voie de fait sur un officiel	1 RF sur les 18 matchs suivant la notification de la sanction*		
Équipe : Nombre de jours de suspension cumulés (carton rouge direct) / équipe	À partir de 06 semaines :	1 RF au match suivant la notification de la sanction*	
	À partir de 14 semaines :	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification de la sanction*	
	À partir de 22 semaines :	1 RF sur les 3 matchs suivant la notification de la sanction*	
	À partir de 30 semaines :	1 RF sur les 4 matchs suivant la notification de la sanction*	
	À partir de 40 semaines :	1 RF sur 12 matchs suivant la notification de la sanction*	
	Sanctions suite délibérations des commissions de discipline ou règlement	Application de la délibération.*	
	Demande d'un club	RF sera désigné aux frais du club demandeur.	
* Lorsque la période d'application de la sanction ne s'achève pas avant le dernier match de la saison en cours, l'exécution de cette sanction est prolongée jusqu'à une date intervenant lors de la saison suivante.			

4.2 REMBOURSEMENT DES FRAIS

4.2.1 Rencontre non jouée

Dans le cas prévisible d'un terrain impraticable, le club recevant doit prévenir l'arbitre et le représentant fédéral désignés, l'équipe adverse et la Maison de l'Ovalie gestionnaire par mail avant le déplacement. Si le club recevant n'informe pas suffisamment tôt l'arbitre et le représentant fédéral désigné et/ou l'équipe adverse et s'il (s) se déplace(nt) malgré tout, les frais de déplacement de l'arbitre et du représentant fédéral désignés et/ou de l'équipe adverse seront débités au club fautif. Dans le cas où l'arbitre déclare le terrain impraticable, alors que les deux équipes se sont déplacées, le club recevant sera débité des frais de déplacement de l'arbitre et du représentant fédéral désignés et devra également payer le déplacement

de l'équipe visiteuse.

1.3. Rencontres donnant lieu à péréquation. Aucune rencontre dont le résultat est calculé en fin de saison par la péréquation ne pourra donner lieu à dédommagement financier.

1.4. Rencontres sur terrain neutre suite à suspension de terrain L'équipe qui devait recevoir n'a droit à aucun remboursement de frais (déplacements, arbitres, représentants fédéraux).

1.5. Forfait lors d'un match de brassage ou de phase finale. Toute équipe ne se déplaçant pas lors d'un match de Brassage ou de Phase Finale verra son compte vis-à-vis de la Ligue débité de l'indemnité de déplacement correspondante, cette dernière sera créditée au club adverse non fautif.

(Stricte application de l'article 651 des Règlements Généraux de la F.F.R dans le cas de rencontre non jouée avec déplacement de l'officiel et/ou de l'équipe visiteuse.)

4.2.2 Rencontre sur terrain neutre suite à une suspension de terrain

Application de l'article 655 des Règlements Généraux avec les particularités suivantes :

- L'équipe qui devait recevoir n'a droit à aucun remboursement de frais (déplacements, arbitres, délégués sportifs, représentant fédéral)
- L'équipe sanctionnée sera débitée des frais d'organisation par la Ligue et le montant de ces frais de 300 € sera porté au crédit de l'association organisatrice

(Stricte application de l'article 655 des Règlements Généraux de la F.F.R)

4.2.3 Forfait match retour

Une équipe déclarant forfait pour un match retour d'une compétition régionale (hors jeu à 7) sera débitée par la Ligue AuRA d'une indemnité à reverser à l'association pénalisée par ledit forfait. Cette indemnité est déterminée selon le barème suivant :

- frais de transport (sur facture du montant payé pour le déplacement aller en bus ou frais de carence x 2 si déplacement en minibus ou en voitures particulières)
- frais de carence : 150€ en jeunes

(Les modalités prévues par la F.F.R via l'article 656 des Règlements Généraux. Nous précisons que les frais de carence de 150€ sont un dispositif spécial de votre Ligue Régionale AuRA).

4.3 SANCTIONS FINANCIERES

Pour la phase qualificative et la phase finale des compétitions Ligue U16 et U19, le barème des sanctions financières présenté dans le **Titre V – Articles 511 et 512.1 à 512.3** des Règlements Généraux sera appliqué.

ANNEXE 1 : CALENDRIER

CALENDRIER SAISON 2026-2027					
DATES	Régional 1 à XV	Régional 2	Régional 3	National	Commentaires
Sept. 26	29	Phase 1 - Possibilité matchs amicaux à X ou à XV			
	5	Possibilité matchs amicaux à X ou à XV			Réunion de rentrée M16/M19 du 29 Aout au 4 sept
	12	Possibilité matchs amicaux à X ou à XV - Clôture des engagements à X / XV			
	19	Possibilité matchs amicaux à X ou à XV			
	26	Lancement saison encadrement M19		A1	Date libre amical M16
Oct. 26	3	Phase 2 - A1		A2	
	10	A2		A3	
	17	A3		AT6N	
	24	RUGBY A 7 - VACANCES		RUGBY A 7	
	31	VACANCES		A4	
Nov. 26	7	A4		A5	
	14	A5		A6	
	21	REPLI		AT6N	
	28	A6			
Déc. 26	5	A7		A7	
	12	A8		A8	
	19	REPLI		REPLI	
	26	VACANCES			
Janv. 27	2	VACANCES			
	9	A9			
	16	R1		A9	
	23	R2		R1	Réunion de bilan mi saison M19 semaine du 18 au 22 jan
	30	REPLI		R2	
Fév. 27	6	R3			
	13	R4		R3	
	20	VACANCES		R4	
	27	VACANCES		REPLI - Journée AT6N	
Mars 27	6	R5			
	13	R6		R5	
	20	RUGBY A 7		R6	
	27	R7		R7	
Avr. 27	3	R8		RUGBY A 7	
	10	REPLI		REPLI	
	17	RUGBY A 7 - SELECTION DEPARTEMENTALE		R8	
	24	VACANCES - R9		R9	
Mai 27	1				
	8			1/16F	
	15	Phase 3 - Finale Maison de l'Ovalie		1/8F	Réunion présentation Phase 3 ?
	22	1/8 Finale LIGUE AuRA R1 R2 - Collectifs qualifiés 1/4 Finale LIGUE AuRA R3 - Collectifs qualifiés Coupe Ligue/ Challenge Ligue - Collectifs non qualifiés phases finales ligue AuRA		1/4F	Réunion présentation Phase 3 ? 1/8F FFR
	29	1/4 Finale LIGUE AuRA R1 R2 - Collectifs vainqueurs 1/8 ligue AuRA 1/2 Finale LIGUE AuRA R3 - Collectifs qualifiés 1/4 play down R1 R2 - Collectifs éliminés 1/8 finale phases finales ligue AuRA 1/2 play down R3 - Collectifs éliminés 1/4 finale phases finales ligue AuRA Coupe Ligue/ Challenge Ligue - Collectifs non qualifiés phases finales ligue AuRA			1/4F FFR

Juin 27	5	1/2 LIGUE AuRA R1 R2 - Collectifs vainqueurs 1/4 ligue AuRA 1/2 play down R1 R2 - Collectifs éliminés 1/4 finale phases finales ligue AuRA Coupe Ligue/ Challenge Ligue - Collectifs non qualifiés phases finales ligue AuRA	1/2F	
	12	Finale LIGUE AuRA R1 R2 R3 Finale play down R1 R2 R3 Coupe Ligue/ Challenge Ligue - Collectifs non qualifiés phases finales ligue AURA	F	1/2F FFR
	19			FINALE FFR
	26			